



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/250/Add.1
20 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES
QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

Deuxième rapport du Bureau

1. À sa 3e séance, le 20 octobre 1995, le Bureau a examiné une demande présentée par les Philippines (A/50/232) concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée :

"Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
lutte pour l'égalité, le développement et la paix".

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

a) Soit inscrite à l'ordre du jour;

b) Soit examinée directement en séance plénière afin d'entériner la Déclaration de Beijing et le Programme d'action; soit également renvoyée aux Deuxième et Troisième Commissions, selon que de besoin, pour examen quant au fond.

2. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par l'Argentine, les Bahamas, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, l'Équateur, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela (A/50/233) concernant l'inscription à l'ordre du jour, en tant qu'alinéa additionnel du point 112 (Questions relatives aux droits de l'homme), d'une question additionnelle intitulée :

"Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme".

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour en tant qu'alinéa du point 112;
- b) Soit renvoyée à la Troisième Commission.
